

Recherches en éducation francophone en milieu minoritaire: regards croisés sur une réalité mouvante
sous la direction d'Hermann Duchesne
Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, 2003, p. 205-223

La diversité ethnique et raciale au sein du personnel enseignant des écoles minoritaires de langue française en Ontario

par

Diane Gérin-Lajoie et Serge Demers

*Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
de l'Université de Toronto – OISE/UT*

RÉSUMÉ

En contexte scolaire, ce sont les enseignants qui travaillent de près avec les élèves et qui doivent composer avec une réalité parfois difficile à cerner. Les défis sont grands. Un de ces défis est de faire face à une salle de classe de plus en plus diversifiée. En effet, la clientèle des écoles de langue française en milieu minoritaire ne représente plus, comme dans le passé, un groupe homogène sur les plans de la langue et de la culture. Cette diversité devrait se refléter au sein même du personnel enseignant. Est-ce cependant le cas? Cet article porte sur les résultats d'un sondage effectué auprès des enseignants de deux conseils scolaires de l'Ontario. Ce sondage constitue le premier volet d'un programme de recherche plus large qui porte sur la rencontre des identités personnelle et professionnelle du personnel enseignant qui œuvre en milieu minoritaire.

L'école a toujours joué un rôle de première importance en milieu francophone minoritaire. Elle détient, depuis longtemps, la lourde responsabilité de contribuer au maintien de la langue et de la culture françaises. Ce processus de reproduction linguistique et culturelle qui, soit dit en passant, en est même un de production linguistique et culturelle dans

certains cas, ne peut se réaliser sans la participation active du personnel enseignant (Gérin-Lajoie, 2001). En contexte scolaire, ce sont en effet les enseignants qui travaillent de près avec les élèves, et ce, de façon quotidienne (Hargreaves, 1994). Ce sont ces individus qui doivent composer avec une réalité scolaire qui est parfois difficile à cerner.

Les défis sont grands. Un de ces défis est de faire face à une salle de classe de plus en plus diversifiée. En effet, la clientèle qui fréquente les écoles minoritaires de langue française en Ontario ne représente plus, comme dans le passé, un groupe homogène sur les plans de la langue et de la culture: d'une part, l'influence du groupe majoritaire anglophone se fait de plus en plus présente au sein de cette clientèle et, d'autre part, depuis le milieu des années quatre-vingt, on remarque la présence d'un nombre croissant d'élèves de minorités visibles et ethnoculturelles diverses. Ces jeunes et leurs parents sont venus s'établir au Canada, soit à titre de réfugiés ou à titre d'immigrants (Gérin-Lajoie, 1995). L'Office des affaires francophones de l'Ontario (1999) indiquait en effet qu'il y avait, selon le recensement de 1996, 28 825 personnes ayant déclaré appartenir à une minorité raciale dont la première langue officielle parlée est le français. Ces minorités se retrouvent surtout dans la région de Toronto et dans la région d'Ottawa-Carleton. Comment le milieu scolaire compose-t-il avec une telle situation? Comment tente-t-on d'intégrer ces jeunes? Retrouvent-ils au sein du personnel enseignant des individus de leur ethnie et de leur race, par exemple? En effet, ces changements liés à la réalité du milieu francophone minoritaire, tant sur le plan de la langue que de la culture, devraient également se refléter au sein même du personnel enseignant qui œuvre dans ces écoles.

Le présent article portera sur les résultats d'un sondage effectué auprès des enseignants de deux conseils scolaires de l'Ontario, un situé dans le sud de la province et l'autre dans l'est. Ce sondage a porté sur les habitudes linguistiques du personnel enseignant et a constitué le premier volet d'un programme de recherche plus large, présentement en cours, qui porte sur les parcours identitaires, à la fois personnel et professionnel, du personnel enseignant qui œuvre en milieu francophone minoritaire. Il est néanmoins important de souligner que l'approche méthodologique privilégiée dans le

cadre de ce programme de recherche demeure en grande partie l'analyse qualitative de type ethnographique, qui utilise les techniques d'observation, de l'entrevue semi-dirigée et de l'analyse documentaire. C'est donc du premier volet, soit le sondage, dont il sera question ici. Mais avant de parler de ce volet particulier, examinons brièvement la situation en ce qui concerne la représentation des minorités visibles et ethnoculturelles dans l'enseignement.

LA SOUS-REPRÉSENTATION DES MINORITÉS ETHNIQUES AU SEIN DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Lorsque l'on visite les écoles minoritaires de langue française en Ontario, on se rend compte assez rapidement de l'homogénéité du personnel enseignant, même dans les milieux où l'on retrouve un pourcentage appréciable d'élèves de minorités visibles et ethnoculturelles, comme c'est le cas dans les écoles de Toronto et dans certains établissements scolaires de la région d'Ottawa (Gérin-Lajoie, 2002). Ce phénomène n'est d'ailleurs pas unique à l'Ontario. En 1996, Haselkorn et Fideler, en faisant référence aux États-Unis, notaient que seulement 13 % du personnel enseignant des écoles américaines appartenaient à des minorités visibles et ethnoculturelles, alors que le tiers des élèves faisait partie de ces groupes. Dans le contexte qui nous préoccupe, celui de l'Ontario, il semble pratiquement impossible de trouver des statistiques officielles portant sur la représentation ethnique du personnel enseignant dans les écoles franco-ontariennes, à cause de l'extrême difficulté à obtenir ces chiffres, sous prétexte de raisons légales¹. Odette Lamontagne, directrice d'une école dans la région d'Ottawa, en a déjà fait l'expérience:

En me limitant à la profession enseignante, puisque c'est l'objet de ce texte, j'ai tenté d'obtenir des informations auprès de Statistique Canada et d'associations d'enseignantes et d'enseignants à propos du poids des minorités visibles et ethnoculturelles dans le corps enseignant, mais sans succès. Je ne peux par conséquent me référer qu'à mes expériences au sein d'écoles dont la majorité des élèves sont d'origines culturelles diverses. C'est ainsi que j'en conclus qu'environ 1 % à 5 % des enseignantes et enseignants de ces écoles proviennent d'autres cultures (Lamontagne, 2002, p. 66).

Le constat qu'il existe une sous-représentation de minorités visibles et ethnoculturelles au sein du personnel enseignant, que ce soit en milieu minoritaire ou majoritaire, a été fait il y a déjà plusieurs années (Gosh, 1991). Plus récemment cependant, soit en 1995, le rapport de la Commission royale sur l'éducation en Ontario arrivait toujours à la même conclusion et insistait sur l'urgence de remédier à la situation. On a donc fait la recommandation suivante:

Nous recommandons que les facultés d'éducation augmentent leurs efforts pour admettre plus d'étudiantes-enseignantes et d'étudiants-enseignants provenant de groupes précédemment sous-représentés, notamment les minorités ethnoculturelles et raciales, les groupes autochtones et les personnes handicapées, et qu'elles soient responsables de montrer à l'Ordre des enseignantes et des enseignants que des progrès notables sont réalisés dans l'atteinte de cet objectif (Commission royale sur l'éducation de l'Ontario, 1995, volume III, p. 26).

Cette question a aussi été traitée lors des États généraux complémentaires de l'éducation élémentaire et secondaire de langue française de l'Ontario qui se sont tenus en 1998. On est également arrivé à la conclusion qu'il était impératif d'avoir un personnel enseignant et administratif qui soit représentatif de la diversité de la clientèle des écoles de langue française dans cette province. Lors des forums de consultation qui se sont tenus dans quatre grandes régions de l'Ontario, Windsor, Sudbury, Ottawa et Toronto, les communautés ethnoculturelles ont été appelées à faire part de leurs besoins en ce qui concerne le système d'éducation en Ontario. Les représentants de ces communautés ont tous été d'accord pour souligner l'importance d'une représentation plus large des minorités visibles et ethnoculturelles au sein du personnel des écoles minoritaires de langue française de la province.

Qu'en est-il de la situation à présent, soit sept ans après le dépôt du rapport de la Commission royale sur l'éducation de l'Ontario et quatre ans après celui des États généraux? Les facultés d'éducation en Ontario ont-elles mis en pratique la recommandation de la Commission de recruter davantage de futurs enseignants parmi les minorités visibles et ethnoculturelles? Le personnel des écoles est-il à présent

mieux représentatif de la clientèle scolaire, tel que l'avaient recommandé les groupes et les individus qui ont participé aux États généraux? Il s'avère difficile dans le contexte actuel de répondre à ces questions, puisque l'information n'est toujours pas disponible.

Les difficultés rencontrées dans la quête d'informations sur ces questions nous incitent à dire que le besoin d'effectuer de sérieuses recherches dans ce domaine est pressant. Cette dimension de la question pluri-ethnique est, en effet, encore mal documentée tant sur le plan théorique qu'empirique. Nous aurions donc intérêt, comme société, à examiner ce phénomène de plus près. C'est un peu ce que nous faisons présentement dans notre programme de recherche, bien que de façon indirecte. En effet, nous menons présentement une étude qui porte sur la construction identitaire chez le personnel enseignant des écoles de langue française en Ontario². La question pluri-ethnique y est présente, même si elle n'y est pas centrale. On ne peut pas, en effet, étudier le quotidien des enseignants sans tenir compte de cette dimension.

L'ÉTUDE SUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT: CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

1. Les objectifs du programme de recherche

Le programme de recherche intitulé «Parcours identitaires et pratiques sociales dans les écoles minoritaires de langue française: le personnel enseignant au quotidien» se donne deux objectifs principaux: le premier consiste à examiner en profondeur les parcours identitaires, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel, des enseignants qui œuvrent dans les écoles minoritaires de langue française; le second objectif, qui découle du premier, consiste à examiner de quelle façon ces parcours identitaires viennent influencer la façon dont les enseignants se positionnent en ce qui a trait à leur rôle d'agent de reproduction linguistique et culturelle auprès de la clientèle scolaire en contexte francophone minoritaire. En d'autres mots, quel est l'impact de ces parcours identitaires, tant personnel que professionnel, sur le degré de sensibilisation du personnel enseignant à la question minoritaire et comment cet impact se traduit-il dans les

pratiques quotidiennes des enseignants à l'école? Le projet de recherche veut ainsi examiner la façon dont le personnel enseignant vit son expérience de travail au quotidien, à travers sa propre trajectoire identitaire. Même si le projet ne porte pas exclusivement sur les membres des minorités visibles et ethnoculturelles, nous nous intéressons néanmoins à l'aspect particulier du milieu d'origine des individus.

2. La méthodologie du présent programme de recherche

L'approche de recherche privilégiée dans le cadre de la présente étude est en très grande partie l'analyse qualitative de type ethnographique, avec l'utilisation des techniques suivantes: l'observation, l'entrevue semi-dirigée et l'analyse documentaire. Cependant, l'étude a eu recours, à ses tout débuts, à l'analyse quantitative, sous la forme d'un sondage qui a permis d'obtenir de l'information factuelle sur les habitudes linguistiques des enseignants sélectionnés, dans leur vie personnelle comme dans leur vie professionnelle. Le questionnaire avait également pour but de recueillir des informations biographiques sur le personnel enseignant, fournissant ainsi un profil de la population à l'étude. À la suite de l'analyse des résultats de ce sondage, un échantillon restreint d'enseignants a été sélectionné pour participer au second volet de la recherche, celui de l'étude ethnographique, qui se déroulera pendant tout le reste du programme de recherche.

Les participants au programme de recherche enseignent dans deux conseils scolaires de langue française en Ontario. Le premier, que nous appelons conseil du Centre, est situé dans la région de Toronto, un milieu fortement anglicisé; il possède une clientèle scolaire très hétérogène sur les plans linguistique et culturel, clientèle qui est grandement influencée par le milieu anglophone ambiant. Le second, le conseil de l'Est, se situe dans la région d'Ottawa, milieu qui demeure majoritairement francophone, bien que l'anglicisation y fasse doucement son chemin. Là aussi, on trouve une clientèle assez diversifiée. Ce sont en effet les deux régions de la province où les nouveaux arrivants francophones s'installent le plus souvent. La totalité des enseignants de ces deux conseils scolaires a été invitée à répondre au sondage.

Le sondage avait pour but d'obtenir des informations de deux types: d'abord biographiques, incluant des informations personnelles et professionnelles et, ensuite, sur les habitudes linguistiques du personnel enseignant, en mettant l'accent sur les activités quotidiennes de ce dernier et la langue dans laquelle se déroulent ces activités. Les secteurs d'activités recensés ont été les suivants: la vie familiale, la vie scolaire et la vie sociale de façon générale. Le questionnaire comprenait cinquante questions pour la plupart de type fermé. L'analyse des données s'est faite à l'aide du logiciel SPSS.

LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Le sondage a été envoyé à mille quarante-six enseignants, soit à quatre cents personnes dans le conseil scolaire du Centre et à six cent six dans le conseil de l'Est. Un total de trois cent cinquante-neuf questionnaires dûment remplis nous ont été retournés. Quelques 33,6 % du personnel enseignant ont donc répondu au sondage, soit 35,5 % dans le conseil du Centre et 32,2 % dans le conseil de l'Est³. Selon Bourque et Fielder (1995), ce taux de retour s'avère suffisamment élevé pour effectuer l'analyse des résultats. Ces derniers disent en effet que, pour un sondage de ce genre, un taux de retour qui se situe entre 30 et 70 % est jugé acceptable.

Nous présentons donc quelques résultats de recherche qui nous paraissent pertinents dans le contexte de la question à l'étude, soit celle de la représentation pluri-ethnique au sein du personnel enseignant des deux conseils scolaires à l'étude, où la clientèle scolaire est elle-même très diversifiée, du moins dans certaines écoles. Les tableaux qui suivent ont pour but de fournir un profil démographique et linguistique de ces enseignants.

LE PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le tableau 1 indique le lieu de naissance du personnel enseignant de chacun des deux conseils. Des différences assez importantes entre les deux conseils scolaires y sont mises en évidence. On constate que, dans le conseil de l'Est, au delà de la moitié (54,9 %) du personnel est né en Ontario, et un peu plus du tiers (35,4 %) vient du Québec. Dans le conseil du Centre, la situation est presque inversée, avec un peu moins

de la moitié du personnel enseignant né au Québec (47,1 %) et un peu moins du tiers (32,9 %) né en Ontario. Quant aux individus qui viennent de l'extérieur du Canada, on remarque, en premier lieu, qu'ils ne constituent que 11 % de la population à l'étude. On constate également une différence appréciable en termes de nombres entre les deux conseils scolaires. En effet, il y a près de trois fois plus d'individus nés à l'extérieur du Canada qui enseignent dans le conseil du Centre (17,4 %), comparativement à ceux qui travaillent dans le conseil de l'Est (6,2 %). Ce résultat est statistiquement significatif (χ^2 23,26, ddl 4, p 0,0001). Même si ces pourcentages peuvent sembler relativement élevés, en particulier pour le Centre, il est important de noter que ces chiffres regroupent tous les individus nés à l'extérieur du Canada. Dans le contexte du présent sondage, il a été impossible de séparer ceux appartenant à une minorité visible du reste des participants.

TABLEAU 1
Le lieu de naissance du personnel enseignant

Lieux	Centre		Est		Total
	n	%	n	%	
Ontario	51	32,9	107	54,9	158
Québec	73	47,1	69	35,4	142
Nouveau-Brunswick	3	1,9	3	1,5	6
Ailleurs au Canada	1	0,6	4	2,1	5
Ailleurs dans le monde	27	17,4	12	6,2	39
Total	155	100,0	195	100,0	350

Le tableau 2a identifie les répondants selon le sexe. On remarque que la proportion d'hommes et de femmes est semblable dans les deux régions. Les hommes représentent entre le quart et le tiers du personnel enseignant qui a répondu au questionnaire. Cette proportion correspond à la réalité du personnel enseignant. Le site Internet de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario⁴ indiquait en

effet, en septembre 2000, qu'environ 26 % du personnel enseignant de langue française de la province étaient des hommes. Les résultats de notre sondage sont donc assez représentatifs de la population enseignante en général. En concentrant maintenant l'analyse sur le personnel enseignant né à l'extérieur du Canada, on peut remarquer que la distribution selon le sexe dans le tableau 2b est très semblable à celle du tableau précédent.

TABLEAU 2a
Le personnel enseignant selon le sexe

Sexe	Centre		Est		Total
	n	%	n	%	
Homme	50	32,7	51	26,4	101
Femme	103	67,3	143	73,7	246
Total	153	100,0	194	100,0	347

TABLEAU 2b
Le personnel enseignant né à l'extérieur du Canada
selon le sexe

Sexe	Centre		Est		Total
	n	%	n	%	
Homme	8	29,6	4	33,3	12
Femme	19	70,4	8	66,7	27
Total	27	100,0	12	100,0	39

En ce qui concerne l'âge des répondants, le tableau 3a indique que se sont les catégories d'âges entre 30 et 50 ans qui regroupent le plus d'individus. Dans chacun des deux conseils, on retrouve cependant environ 50 % du personnel enseignant qui a 40 ans ou moins. Ces proportions ne sont pas très différentes de celles fournies par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (2000). L'organisme, bien qu'utilisant une division différente des âges, rapportait qu'en septembre 2000, 15 % du personnel enseignant francophone de la province avaient moins de 30 ans, 42 % avaient entre 30 et 45 ans, 33 % avaient entre 45 et 55 ans, et 10 % étaient âgés de 55 ans et plus. Encore une fois, on remarque que les

répondants des deux conseils scolaires ne sont pas statistiquement différents de la population provinciale en ce qui a trait à la distribution par âge.

Pour ce qui est des enseignants qui sont nés à l'extérieur du Canada, il y a trop peu d'individus (trente-neuf au total) pour le nombre de catégories utilisées (soit cinq), pour être en mesure de faire une analyse très poussée, mais il y a quand même des points intéressants à souligner. Le tableau 3b indique en effet que ces individus sont nettement plus âgés, surtout lorsqu'on les compare avec l'ensemble des enseignants de l'Ontario.

TABLEAU 3a
Le personnel enseignant selon l'âge

Groupe d'âges	Centre		Est		Total
	n	%	n	%	
20 à 29 ans	37	24,0	34	17,5	71
30 à 39 ans	49	31,8	54	27,8	103
40 à 49 ans	49	31,8	67	34,5	116
50 à 59 ans	18	11,7	38	19,6	56
60 ans et plus	1	0,6	1	0,5	2
Total	154	100,0	194	100,0	348

TABLEAU 3b
Le personnel enseignant né à l'extérieur du Canada selon l'âge

Groupe d'âges	Centre		Est		Total
	n	%	n	%	
20 à 29 ans	7	25,9	0	0,0	7
30 à 39 ans	6	22,2	1	8,3	7
40 à 49 ans	11	40,7	7	58,3	18
50 à 59 ans	3	11,1	4	33,3	7
60 ans et plus	0	0,0	0	0,0	0
Total	27	100,0	12	100,0	39

Le tableau 4a brosse un portrait de la façon dont le personnel enseignant perçoit son appartenance linguistique⁵. On peut ainsi remarquer que les répondants des deux conseils

diffèrent très peu dans leurs réponses. En fait, un peu moins de la moitié dans chaque conseil se considère francophone. La différence majeure dans le tableau est au niveau des individus qui se considèrent trilingues. On retrouve une proportion presque quatre fois plus grande d'individus se déclarant trilingues dans le conseil du Centre (14,2 %) par rapport aux individus du conseil de l'Est (4,1 %).

TABLEAU 4a
Le sens d'appartenance du personnel enseignant

Sens d'appartenance	Centre		Est		Total
	n	%	n	%	
Francophone	68	43,9	91	46,9	159
Anglophone	6	3,9	0	0,0	6
Bilingue	38	24,5	61	31,4	99
Trilingue	22	14,2	8	4,1	30
Francophone et bilingue	19	12,3	30	15,5	49
Francophone et trilingue	2	1,3	4	2,1	6
Total	155	100,0	194	100,0	349

TABLEAU 4b
Le sens d'appartenance du personnel enseignant
né à l'extérieur du Canada

Sens d'appartenance	Centre		Est		Total
	n	%	n	%	
Francophone	7	26,9	6	50,0	13
Anglophone	0	0,0	0	0,0	0
Bilingue	1	3,8	2	16,7	3
Trilingue	14	53,8	1	8,3	15
Francophone et bilingue	4	15,4	1	8,3	5
Francophone et trilingue	0	0,0	2	16,7	2
Total	26	100,0	12	100,0	38

Dans le tableau 4b, on remarque que plus de la moitié des répondants, soit 53,8 %, se déclarent trilingues dans le conseil du Centre. La moitié des répondants de minorités visibles et ethnoculturelles se déclarent francophones dans le conseil de l'Est. Il est à noter qu'aucun individu né à l'extérieur du Canada ne s'est déclaré anglophone dans l'un ou l'autre des conseils.

Lorsque les répondants se déclaraient bilingues ou trilingues, le questionnaire demandait de spécifier la langue dominante. Les résultats du tableau 5a montrent des différences assez significatives entre les deux conseils scolaires. Au niveau de la langue première, la quasi-totalité du personnel enseignant du conseil de l'Est identifie le français, comparativement à 76,5 % pour le conseil du Centre. Les résultats montrent également que 10,6 % du personnel enseignant du conseil du Centre possèdent comme langue première une langue autre que le français ou l'anglais, alors que, dans le conseil de l'Est, seulement 2 % du personnel enseignant se trouvent dans la même situation. Au niveau de la langue seconde, 91,1 % du personnel du conseil de l'Est déclarent l'anglais comme langue seconde comparativement à 72,6 % dans le conseil du Centre. Au niveau de la troisième langue, le personnel enseignant du conseil du Centre a partagé ses réponses entre l'anglais et une autre langue. Dans le conseil de l'Est, les répondants ont majoritairement indiqué qu'une autre langue constituait leur troisième langue. Des différences appréciables existent donc entre les deux conseils scolaires au niveau des langues dominantes de leur personnel enseignant bilingue ou trilingue.

Le tableau 5b fournit la même information, mais cette fois pour le personnel enseignant né à l'extérieur du Canada. On note que la majorité des répondants identifient le français comme leur langue première (50,0 % et 66,7 %). Pour le conseil du Centre, on remarque l'augmentation du nombre de personnes qui indiquent l'anglais comme langue première, comparativement à la population générale. En effet, 11,1 % du personnel enseignant du conseil du Centre déclarent l'anglais comme langue première, mais les pourcentages augmentent à 44,4 % et à 61,5 % lorsqu'il indique la deuxième et la troisième langue.

TABLEAU 5a
La langue dominante du personnel enseignant
se déclarant bilingue ou trilingue

		Centre		Est			
		Langues	n	%	n	%	Total
1 ^{re} langue	Français	65	76,5	95	93,1	70	
	Anglais	11	12,9	5	4,9	106	
	Autre	9	10,6	2	2,0	11	
	Total	85	100,0	102	100,0	187	
2 ^e langue	Français	20	23,8	6	5,9	26	
	Anglais	61	72,6	92	91,1	153	
	Autre	3	3,6	3	3,0	6	
	Total	84	100,0	101	100,0	185	
3 ^e langue	Français	0	0,0	1	8,3	1	
	Anglais	12	52,2	1	83,4	21	
	Autre	11	47,8	10	83,4	21	
	Total	23	100,0	12	100,0	35	

TABLEAU 5b
La langue dominante du personnel enseignant né à l'extérieur
du Canada se déclarant bilingue ou trilingue

		Centre		Est			
		Langues	n	%	n	%	Total
1 ^{re} langue	Français	9	50,0	4	66,7	13	
	Anglais	2	11,1	0	0,0	2	
	Autre	7	38,9	2	33,3	9	
	Total	18	100,0	6	100,0	24	
2 ^e langue	Français	9	50,0	1	16,7	10	
	Anglais	8	44,4	3	50,0	11	
	Autre	1	5,6	2	33,3	3	
	Total	18	100,0	6	100,0	24	
3 ^e langue	Français	0	0,0	1	33,3	1	
	Anglais	8	61,5	1	33,3	9	
	Autre	5	38,5	1	33,3	6	
	Total	13	100,0	3	100,0	16	

Selon les résultats du tableau 5b, il semble que les langues autres que le français et l'anglais représentent soit la langue première ou la troisième langue. On peut ici supposer que la langue seconde apprise l'a été pour des raisons professionnelles, que ce soit l'anglais ou le français.

Le tableau 6a identifie les universités fréquentées par le personnel enseignant pour l'obtention du diplôme de formation initiale. On remarque ainsi que les deux conseils diffèrent grandement au niveau de la distribution des répondants. Le conseil de l'Est a une vaste majorité (68,6 %) de son personnel enseignant qui a suivi sa formation à l'Université d'Ottawa. Dans le conseil du Centre, ce sont les universités québécoises qui ont formé le plus de répondants, soit 39,2 %, ce qui représente un peu plus de deux fois la proportion que l'on retrouve dans le conseil scolaire de l'Est pour la même catégorie. Finalement, 5,9 % du personnel enseignant du conseil du Centre ont poursuivi leurs études dans une université à l'étranger, comparativement à 2,1 % pour le personnel du conseil de l'Est.

TABLEAU 6a
La formation initiale chez le personnel enseignant

Réponse	Centre		Est		Total
	n	%	n	%	
Université d'Ottawa	44	28,8	133	68,6	177
Université Laurentienne	24	15,7	10	5,2	34
Autre université en Ontario	14	9,2	7	3,6	21
Université au Québec	60	39,2	36	18,6	96
Université dans le reste du Canada	2	1,3	3	1,5	5
Université à l'extérieur du Canada	9	5,9	4	2,1	13
École normale canadienne	0	0,0	1	0,5	1
Total	153	100,0	194	100,0	347

TABLEAU 6b

La formation initiale chez le personnel enseignant né à l'extérieur du Canada

Réponse	Centre		Est		Total
	n	%	n	%	
Université d'Ottawa	10	37,0	6	50,0	16
Université Laurentienne	1	3,7	0	0,0	1
Autre université en Ontario	3	11,1	1	8,3	4
Université au Québec	4	14,8	1	8,3	5
Université dans le reste du Canada	0	0,0	0	0,0	0
Université à l'extérieur du Canada	9	33,3	4	33,3	13
École normale canadienne	0	0,0	0	0,0	0
Total	27	100,0	12	100,0	39

Le tableau 6b examine la formation initiale chez le personnel enseignant né à l'extérieur du Canada. On constate que ce personnel a été formé davantage dans des universités à l'étranger, comparativement à l'ensemble des enseignants de l'Ontario.

Le tableau 7a donne une indication des études supérieures poursuivies par le personnel enseignant. Les résultats sont semblables dans les deux conseils scolaires. Un peu plus de 30 % du personnel enseignant ayant répondu à cette question dans le conseil de l'Est indiquent avoir au moins un diplôme de maîtrise ou être en train de poursuivre des études de maîtrise ou de doctorat. Dans le conseil du Centre, cette proportion se situe à 29,2 %.

Le tableau 7b indique que les personnes nées à l'extérieur du Canada possèdent un niveau de scolarité plus élevé que les personnes d'origine canadienne, et ce, dans les deux conseils scolaires. Dans le conseil du Centre, 59,1 % de

ces personnes disent détenir au moins un diplôme de maîtrise ou poursuivre des études pour l'obtention de la maîtrise ou du doctorat. Ceci représente deux fois la proportion de l'ensemble de la population qui a participé au sondage. Dans le conseil de l'Est, 60 % possèdent ce même niveau de scolarité.

TABLEAU 7a
Les études supérieures poursuivies
par le personnel enseignant

	Centre	Est	
Cycle	n	n	Total
Aucune	92	120	212
Maîtrise en cours	13	23	36
Maîtrise complétée	20	28	48
Doctorat en cours	5	1	6
Doctorat complété	0	0	0
Total	130	172	302

TABLEAU 7b
Les études supérieures poursuivies par le personnel
enseignant né à l'extérieur du Canada

	Centre	Est	
Cycle	n	n	Total
Aucune	9	4	13
Maîtrise en cours	2	0	2
Maîtrise complétée	8	5	13
Doctorat en cours	3	1	4
Doctorat complété	0	0	0
Total	22	10	32

CONCLUSION

Les résultats du présent sondage sur la représentation des minorités visibles et ethnoculturelles chez le personnel enseignant de deux conseils scolaires de langue française en Ontario démontrent la très faible présence de représentants de minorités visibles et ethnoculturelles, soit 11 % de la

population enseignante qui a participé au sondage⁶. Cette proportion est très semblable à celle que Haselkorn et Fideler avaient rapportée en 1996 sur la situation aux États-Unis.

La représentation pluri-ethnique au sein du personnel enseignant est donc faible. Dans le second volet de notre recherche, concernant l'étude ethnographique, qui se déroule présentement dans quatre écoles de la province, nous ne pouvons que constater la présence isolée des enseignants qui appartiennent à des minorités visibles et ethnoculturelles. Ajoutons que ce phénomène d'isolement se retrouve davantage dans la région d'Ottawa.

Ainsi, d'après les résultats de notre sondage, nous ne pouvons répondre que par la négative à la question posée au début du présent article, à savoir si le personnel enseignant des écoles de langue française de l'Ontario est représentatif de sa clientèle scolaire. Bien sûr, nous sommes conscients que ces résultats ne concernent que deux conseils scolaires de l'Ontario. À notre avis, il est essentiel de connaître la situation qui prévaut dans le reste de la province. C'est pourquoi nous croyons fermement à la nécessité pour le ministère de l'Éducation de l'Ontario et pour les conseils scolaires de district de langue française de la province de mettre en place un mécanisme qui permettra de recueillir ces informations et, surtout, de les rendre publiques.

De plus, des efforts concrets doivent être entrepris pour pallier à l'absence des minorités visibles et ethnoculturelles au sein du personnel enseignant œuvrant dans les écoles de langue française de l'Ontario. Enfin, nous sommes de l'avis qu'une meilleure formation, qu'elle soit initiale ou en cours d'emploi, qui tienne compte de la nouvelle réalité de la salle de classe, constitue sans aucun doute une nécessité si l'on veut répondre aux besoins d'une clientèle scolaire de plus en plus diversifiée sur le plan de la langue et de la culture. La responsabilité de mettre en place les changements appropriés pour remplir ces deux conditions revient ainsi aux instances gouvernementales, aux conseils scolaires et aux facultés d'éducation. C'est la seule façon, à notre avis, de parvenir à une véritable intégration des diverses communautés ethnoculturelles dans le système scolaire de la société d'accueil, dans le cas présent, la communauté franco-

ontarienne, tant au niveau du personnel enseignant qu'au niveau de la clientèle qui fréquente ses écoles.

NOTES

1. Des démarches faites en 1999 auprès du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des conseils scolaires de langue française en Ontario ont, en effet, été infructueuses. Aucune information ne nous a été fournie.
2. Ce programme de recherche (2001-2004), dont je suis responsable, est subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Participent ou ont participé à ce projet, les assistants de recherche suivants: Stephanie Chitpin, Serge Demers, Douglas Gosse et Mélanie Knight. Roselyne Roy, secrétaire principale au Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, est responsable de la transcription intégrale des entrevues.
3. Les deux conseils scolaires, de même que les membres des directions d'école nous ayant donné leur appui quant à la participation du personnel enseignant au projet de recherche, nous avons été un peu surpris du taux relativement bas de participation.
4. Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario / *Ontario College of Teachers*: <http://www.oct.on.ca/>.
5. La question était la suivante: Dans le contexte canadien, comment vous définissez-vous? Les choix de réponses étaient: francophone; anglophone; bilingue (en précisant la première et la deuxième langue; trilingue (en précisant la première, la deuxième et la troisième langue). Nous avons ainsi obtenu de l'information sur la langue dominante des répondants, dans les cas de bilinguisme et de trilinguisme.
6. Dans le présent contexte, les indicateurs statistiques retenus pour définir la diversité ont été le lieu de naissance et la connaissance d'une langue autre que le français ou l'anglais.

BIBLIOGRAPHIE

BOURQUE, L. et FIELDER, E. P. (1995). *How to Conduct Self-administered and Mail Surveys*. Thousand Oaks, Sage Publications.

COMMISSION ROYALE SUR L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO (1995). *Pour l'amour d'apprendre: les éducatrices, les éducateurs* (volume III). Toronto, Imprimeur de la Reine.

- ÉTATS GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO (1998). *Saisir l'opportunité: l'école franco-ontarienne de l'avenir*. Toronto, Comité de travail des communautés ethnoculturelles francophones de l'Ontario sur l'éducation.
- GÉRIN-LAJOIE, D. (1995). «Les écoles minoritaires de langue française canadienne à l'heure du pluralisme ethnoculturel». *Études ethniques au Canada / Canadian Ethnic Studies*, 27 (1), p. 32-47.
- _____ (2001). Les défis de l'enseignement en milieu francophone minoritaire: le cas de l'Ontario. *Éducation et francophonie*, 29 (1). [www.acelf.ca/revue/XXIX-1/]
- _____ (2002). «Le personnel enseignant dans les écoles minoritaires de langue française». Dans MUJAWAMARIYA, D. (dir.), *L'intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante*. Montréal, Les Éditions Logiques, p. 167-183.
- GOSH, R. (1991). «L'éducation des maîtres pour une société multiculturelle». dans OUELLET, F. et PAGÉ, M. (dir.), *Pluriethnicité, éducation et société: construire un espace commun*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 207-229.
- HARGREAVES, A. (1994). *Changing Teachers, Changing Times*. Toronto, OISE Press.
- HASELKORN, D. et FIDELER, E. (1996). *Breaking the Class Ceiling*. Belmont, Recruiting New Teachers Inc.
- LAMONTAGNE, O. (2002). «L'inclusion des minorités visibles et ethnoculturelles dans l'enseignement: quelques bénéfices pour l'éducation en Ontario». Dans MUJAWAMARIYA, D. (dir.), *L'intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante*. Montréal, Les Éditions Logiques, p. 57-71.
- OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES DE L'ONTARIO (1999). *Les francophones en Ontario: profil statistique*. Toronto, Gouvernement de l'Ontario.